

REUNION DE CONSEIL DU 28 JUIN 2018

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le vingt-et-un juin deux mil dix-huit, une convocation pour la dite séance.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel DROCHON, Maire.

Présents : Victor FOUET, Cyrille RAYNEAU, Thierry LIMOGES, Hervé FICHET, Muriel LIMOGES, Christian RAYMOND, Edith MORIN, Michel DROCHON, Daniel ROBIN, Alain GUILBOT

Secrétaire de séance : Victor FOUET

Ordre du jour :

- **Travaux sur voirie : voies communales la Poupetière et le Petit Bois Loudun**
- **Plus-values pour travaux logements locatifs**
- **Projet éolien**
- **Manifestation du 14 juillet**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vingt-deux mai deux mil dix-huit.

Monsieur Luc Fleury, consultant, développement territorial projet éolien, était présent pour présenter le projet éolien sur la commune.

• **TRAVAUX SUR VOIRIE : VOIES COMMUNALES LA POUPETIÈRE ET LE PETIT BOIS LOUDUN** :

délibération n°025-28-06-2018

Une enveloppe de 12 034€/an, pendant trois ans, a été attribuée à la commune de Pamplie, pour les travaux communitaires. Les priorités pour 2018 sont les voies communales la Poupetière et le Petit Bois Loudun. Le montant des travaux s'élève à la somme de 14 247.30€ :

- La Poupetière : 3 837.90€ TTC
- Le Petit-Bois Loudun : 10 409.40€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'estimation présentée et charge le Maire de lancer la programmation des travaux. La commune devra s'acquitter de la somme de 2 213.30€ TTC, auprès de l'entreprise Migné Racaud de Vernoux-en-Gâine.

• **PLUS-VALUES POUR TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIS** : *délibération n°026-28-06-2018*

L'entreprise de menuiserie Grellier de St Hilaire des Loges a présenté des plus-values pour les travaux des deux logements locatifs, rue de la Miochette :

- Bardage (niveau garage) : plus-value de 647.40€ HT
- Porte de garage : plus-values de 284.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les plus-values des travaux.

• **PROJET ÉOLIEN** : *délibération n°027-28-06-2018*

Monsieur Luc Fleury - consultant pour la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES, spécialiste dans la conception et le développement de parcs éolien - a présenté à l'assemblée toutes les caractéristiques du projet. La société a réalisé un diagnostic technique sur la commune, identifié plusieurs secteurs présentant un potentiel de développement éolien.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

- AUTORISE la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune
- AUTORISE la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet de parc éolien

• **MANIFESTATION DU 14 JUILLET :**

La fête du 14 juillet aura lieu le vendredi 13 juillet. La commune prendra en charge l'apéritif. En fonction de la météo, le repas aura lieu devant la salle des fêtes ou à l'intérieur. Philippe est en charge du feu d'artifice.

Le Comité des Fêtes se charge de la préparation de l'évènement :

- Vendredi 13 juillet : 9h30/12h00 mise en place des Tivolis - 15h : mise en place des tables et chaises
- Samedi 14 juillet : 9h30 rangement du matériel

Une réunion publique aura lieu le lundi 9 juillet 2018, à 20h30 salle des Associations.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Travaux Place des Tilleuls : délibération n°028-28-06-2018

Monsieur Pillet, paysagiste, qui a exécuté les travaux d'aménagement de la place est intervenu sur le bassin. Des problèmes d'évaporation d'eau persistaient depuis l'aménagement de ce lieu. Un Liner et un clapet anti-retour ont été remplacés pour un montant de fourniture de 315€ HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette dépense doit être prise en charge par la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le paiement des fournitures, sous réserve du bon fonctionnement du Liner.

Suite aux problèmes d'inondations, Place des Tilleuls, des bordures ont été posées. Le conseil municipal décide de faire l'achat d'une jardinière pour agrémenter le lieu.

Fusion communes :

Monsieur le Maire fait compte-rendu de la réunion du jeudi 21 juin 2018, qui a eu lieu à Cours. Messieurs Bernier, Ferron, Drochon, ainsi que Madame Harrault se sont exprimés sur le devenir de leur commune et la possibilité d'un regroupement de communes. D'un commun accord, il a été décidé de prendre rendez-vous avec le Sous-Préfet et de programmer une réunion avec les élus de toutes les communes citées, et ceci avant le 31 décembre 2018.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures trente, et ont signé au registre les membres présents.

le Président

Mr DROCHON

le secrétaire

Mr FOUET

les membres

Mr RAYNEAU

Mr LIMOGES

Mr FICHET

Mme LIMOGES

Mr RAYMOND

Mme MORIN

Mr ROBIN

Mr GUILBOT